

# Pension alimentaire pour mon fils

# Par patricknot, le 28/06/2009 à 18:42

Bonjour, je paie une pension alimentaire pour mon fils à mon ex-épouse et je souhaiterai verser cette pension directement à mon fils qui à plus de 18 ans. Est-il possible de le faire et si oui quelle démarche dois-je faire ? Merci d'avance de vos réponses.

#### Par jeetendra, le 28/06/2009 à 18:47

bonjour, oui vous pouvez le faire, c'est pas interdit, mais si votre fils majeur réside chez sa mère, votre ex, elle ne l'acceptera peut etre pas (frais d'hébergement, d'entretien, un enfant ça coute), à vous de voir, bon dimanche

## Par patricknot, le 28/06/2009 à 19:20

Re-bonjour, je sais qu'un enfant coute cher puisque je lui finance aussi la voiture et tous ces autres besoins, mais sa mére se sert de la pension pour financer l'achat d'une voiture neuve et pour partir en vacances, bien sur sans son fils.

## Par jeetendra, le 28/06/2009 à 19:37

donc votre enfant habite chez sa mère, il faut son accord, sinon ça capotera, bonne soirée à

vous			

Par patricknot, le 28/06/2009 à 19:53

Je vous remercie de votre conseil et vous souhaite aussi une bonne fin de week-end.